

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. OCT 12 1923

J. G. BOUCHER, rédacteur

PREVENONS LES INCENDIES

Cette semaine a été consacré par tout le Canada, à la prévention des incendies. Toute une campagne s'est faite pour prendre les moyens de prévenir les terribles incendies qui ravagent les propriétés et souvent causent des pertes de vies.

Si l'on s'arrête un instant à considérer les monstrueuses pertes qu'ont causées les feux, dans le pays, dans notre province et dans nos petites villes et villages, nous sommes étonnés de l'évaluation des dommages.

Sait-on que le feu cause la perte d'une vie par jour, consomme pour \$6,500 de valeurs mobilières par heure, détruit une résidence par vingt minutes, 70 batisses d'affaires par semaine, 30 écoles et églises par mois. En l'année 1922, il y eut pour \$54,390,600 de valeurs détruites par le feu dans tout le Canada. Au Nouveau-Brunswick, les incendies ont causé pour 3,300,000 de dommages pendant l'année 1922, c'est à dire \$7.74 par habitants. C'est dire que dans notre province, les pertes causées par le feu représentent presque le montant dépensé pour les chemins, les ponts, l'éducation, l'administration de la justice et plusieurs autres services publics. Et encore les chiffres donnés plus haut ne comprennent pas les dommages causés par les feux de forêts.

C'est après considération de tous ces faits que le gouvernement fédéral, avec l'aide de tous les gouvernements provinciaux, a entrepris cette campagne pour la prévention des Incendies. Beaucoup de celles-ci sont causées par la négligence. D'après des experts dans la matière, quatre-vingt quinze pour cent des feux pourraient être prévenus.

Y a-t-il de meilleur argument pour démontrer au public, tout l'avantage d'user de prudence en toutes circonstances. Quelques-uns savent que le 9 octobre 1871, une vache appartenant à Mde O'Leary donna une ruade sur un fanal et causa le grand feu de Chicago. La ville entière fut détruite. Il y eut 200 pertes de vies et des centaines de blessés. Les pertes furent évaluées à \$300,000,000. Cette vache est depuis longtemps disparue, mais la négligence règne encore parmi notre population.

L'an dernier, le feu a tué 15,000 personnes, tant au Canada qu'aux Etats-Unis, soit une personne à chaque demi-heure. Et tous ces faits ne nous empêchent pas de tirer à droite ou à gauche, une allumette encore en combustion, une cigarette ou un cigar encore allumé. Combien d'autres imprudences ne faisons nous pas chaque jour, qui pourraient causer de très grands dommages matériels sans parler de la vie de nos enfants, de nos parents et de tout le public en général que nous exposons.

Chacun devrait donc se faire un devoir d'être prudent, même à l'excès, d'établir une surveillance minutieuse sur ses propriétés et d'enlever tout ce qui pourrait devenir la cause directe ou indirecte d'un incendie.

J. G. B.

A nos COMPATRIOTES du MAINE

Nous nous permettons de reproduire de "La Semaine Paroissiale" de Fall River, Mass., un article en date du 4 octobre dernier. Nous croyons aider à notre confrère dans son appel au bon sens et à la raison fait à tous les franco-américains qui auront à voter lundi prochain pour ou contre la loi des 48 heures.

La population du Maine sera appelée, lundi le 15 octobre, à se prononcer sur un sujet de très haute importance: l'adoption ou le rejet de la loi de 48 heures. Comme la décision prise ce jour-là affectera sérieusement toutes les familles, nous estimons être notre devoir d'attirer l'attention de nos lecteurs sur cet important problème.

Nous sommes contre la loi de 48 heures.

Nous ne croyons pas que le Maine, Etat de vastes ressources mais de faible développement industriel, puisse, à l'heure actuelle, se payer la taxe de diminuer la source première et principale de ses progrès futurs: l'accumulation du travail. Quand la compétition du Sud met en danger les industries d'Etats aussi prospères, aussi riches en capitaux que le Massachusetts et le Rhode-Island, comment un Etat tel que le Maine, qui n'est encore qu'au commencement de son développement, qui doit faire face à des frais particulièrement élevés pour le transport et le charbon, et où les capitaux de même que la main-d'oeuvre sont limités, pourrait-il sans conséquences graves, restreindre volontairement sa production et augmenter ses dépenses? Le résultat le plus clair serait de forcer les capitalistes à quitter le Maine pour d'autres Etats où l'argent est plus productif.

Et que gagneraient les femmes à être protégées par une loi de 48 heures? Partout où ce sera possible, elles seraient graduellement remplacées par les hommes et la famille, qui avait besoin de leur salaire, en souffrirait.

Nous ne disons pas qu'il faille faire travailler hommes et femmes à la limite de leurs forces et de leur santé, mais tant qu'une loi fédérale n'aura pas imposé à tout le pays l'uniformité des heures du travail, la population du Maine a tout à gagner à se mettre volontairement dans un état d'in-

fériorité au point de vue de la production. Au lieu de vouloir imposer au Maine qui a besoin de tout le travail possible, une loi de 48 heures, que la Fédération Américaine du Travail concentre ses efforts à Washington et fasse régler le cas pour tout le pays.

Nous demandons donc à tous nos Franco-Américains et à toutes nos Franco-Américaines de s'opposer, lundi le 15 octobre, à une loi qui n'est pas à leur avantage.

En qu'on ne se dise pas: il n'y a aucun danger que cette loi soit adoptée, — on n'a pas besoin de mon vote. Il y a du danger, si chacun ne se fait pas un devoir sérieux d'aller voter.

Soyez aux bureaux de votation, lundi le 15 octobre.

DES CHIFFRES, S. V. P. A PROPOS D'EMBARGO

Nous reproduisons de "L'Evénement" de Moncton, un article qui mérite d'être mis à la connaissance de chacun. Le confrère, quoique demandant des chiffres, en possède suffisamment pour démontrer clairement l'augmentation de la population acadienne au Nouveau-Brunswick et dans quelle proportion.

"A plusieurs reprises déjà les journaux de St-Jean, parlent de l'émigration des notres aux Etats-Unis, et voulant évidemment noircir le tableau, ont prétendu que la faible augmentation de la population de la province était due à l'immigration qui nous est venue de Québec. Ce même refrain a été repris pas plus tard que la semaine dernière par un homme d'habitude mieux renseigné, Monsieur Baxter. L'embêtement ne nous disent pas où ils prennent leurs renseignements. Voyons. En 1901 la population totale de la province était de 331,120 âmes; en 1911, de 351,889, et en 1921 de 387,876. Augmentation par conséquent de 36,756 en vingt ans. Voilà pour la province en général. Examinons un peu maintenant les variations de la population dans le comté de Restigouche, le seul de notre connaissance qui ait reçu des gens de la province de Québec. En 1901 le comté comptait 10,000 âmes environ, et dix ans plus tard, au recensement de 1911, ce chiffre était monté à 15,697. C'est à cette période que remonte la fondation des paroisses de Kedgwick, St-Quentin, etc. De 1901 à 1911 donc, Restigouche a fourni une augmentation de 5,697 âmes à la population totale de la province. Or dans le même intervalle la population de la province a passé, comme nous l'avons déjà dit de 331,120 à 351,889. Reste par conséquent la bagatelle de 15,000 âmes que l'on ne peut certainement pas attribuer à l'immigration canadienne-française.

Deuxième décennie, mêmes constatations ou à peu près. En 1911 la population de Restigouche est de 15,687 âmes et elle a augmenté de 7,152 âmes en 1921 (22,839). La population de la province elle passe de 351,889 à 387,876. Augmentation de toute la province, 35,987. Résumons maintenant. De 1901 à 1921, l'augmentation de la population au Nouveau-Brunswick est de 56,756, l'augmentation de la population dans le Restigouche est de 12,839. Et ces messieurs de St-Jean s'en viennent nous dire après cela que si la population de la province augmente cela est dû surtout à l'immigration québécoise! C'est un peu raide! Non seulement l'immigration canadienne-française n'explique pas l'augmentation de la population du Nouveau-Brunswick, mais elle ne constitue même pas la moitié de l'augmentation de la population du Restigouche. D'après le témoignage d'un acadien très renseigné et qui a été intimement mêlé au mouvement de colonisation l'International, il serait venu en tout plus de 2500 canadiens-français, avant 1910, et très peu après cette date. De sorte que l'on peut estimer à 3000 le nombre des canadiens français qui sont venus s'établir au Nouveau-Brunswick.

Notre député fédéral M. Pius Michaud, nous adressa cette semaine une lettre nous informant qu'une Commission Royale se fait tenue en notre ville prochainement pour connaître l'opinion des colons, des cultivateurs et de tous ceux que le commerce de bois intéresse. Chacun se rappelle le magnifique discours que fit M. Michaud en chambre, lors de la dernière session, à ce sujet. C'est pourquoi nous n'insisterons pas sur ce sujet. Nous demandons seulement à tous les intéressés de bien étudier la question avant de venir se prononcer devant la commission.

Voici le lettre de M. Michaud. Cher M. le Rédacteur,

Une Commission Royale a été nommée, concernant la demande de mettre un embargo sur le bois de pulpe. Actuellement, ce bois peut être expédié aux Etats-Unis sans aucune restriction. Cette Commission désire avertir le public, pas son secrétaire M. E.-H. Finlayson, qu'elle aime à connaître l'opinion de tous les personnes intéressées sur ce sujet, et qu'elle s'attend de s'adresser à Edmundston les 26 et 27 du mois courant.

J'aimerais fortement d avoir les colons, les cultivateurs et les marchands de bois de pulpe de la région, venir soumettre à cette Commission leur manière de voir ce projet d'embargo. Pour plus de renseignements, veuillez m'écrire ou me téléphoner. Veuillez me croire, cher monsieur le Rédacteur, Votre tout dévoué, (Signé): Pius Michaud.

NOTRE LANGUE SERA MIEUX TRAITÉE

C'est ce que déclare l'hon M. Veniot, à la suite d'une conversation qu'il a eue avec l'hon. M. Ferguson, premier ministre de l'Ontario.

UNE RECEPTION AU CLUB DE REFORME

L'hon. M. Michaud démontre que la prospérité et la situation solide dont jouit la province de Québec attirent une attention de plus en plus marquée sur elle.

"Les premiers ministres de Québec, d'Ontario, et du Prince-Edouard ont en une conférence hier après-midi, au cours de laquelle on a discuté, entre autre questions, celles de la langue française. Je puis vous assurer qu'elle portera de bons fruits et qu'elle m'a démontré une fois de plus que le courant de sympathie pour les Canadiens-français et leur langue va toujours grandissant. Assés, si l'on croit le premier ministre de l'Ontario, m'a paru sincère, des décisions importantes, seront prises dans au cours des vingt années qui viennent de s'écouler.

En tous les cas, si Monsieur Baxter et les journaux de St-Jean ont d'autres sources de renseignements nous serions très heureux de les connaître.

A. R.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social: MONTREAL

Capital autorisé \$5,000,000.00
Capital Payé \$3,000,000.00
Fonds de Reserve et Profits Accumulés \$1,525,000.00

118 succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard.

10—Vous pouvez déposer vos argents toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an sur les dits intérêts et sur les capitaux ou payés tous les six mois, le 31 mai et le 30 novembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement es placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.00) sont acceptés au département d'épargne. Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage Succursale à Edmundston:

F. H. Bourgoïn, gérant local.

cette dernière province d'ici un an qui rendront justice aux Canadiens de langue française et qui leur permettront d'apprendre leur langue maternelle sans entrave.

C'est ainsi que s'exprimait hier soir, l'hon. M. Veniot, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, à une réception qui lui était donnée par le Club de Réforme. Notre distingué compatriote était accompagné d'un ancien Québécois qui compte beaucoup d'amis en ville, l'hon. Enoil Michaud, à qui revient l'honneur d'être le plus jeune ministre de tous les cabinets provinciaux. Celui-ci, au cours d'une brève allocution qu'il a prononcée, a dit des choses fort intéressantes. Ainsi: "Autrofois", dit-il, "les Canadiens-français étaient plutôt négligés par les Anglais. M. Veniot, qui a assisté à toutes les conférences inter-provinciales tenues depuis une dizaine d'années, me déclarait hier, qu'à celle à laquelle nous venons d'assister il avait remarqué une amélioration énorme sur les précédentes, au point de vue de l'estime qu'on porte aux Canadiens-français. Pourquoi nos parts sont-elles montées? C'est parce que la province de Québec est devenue la plus prospère du Dominion; parce que tout y est florissant, que les industries s'y développent rapidement et que le commerce y grandit à vue d'oeil. Les Anglais se disent: "Mais nous nous sommes trompés. Les Canadiens-français ne sont point ce que nous pensons, ce sont des hommes d'affaires, des financiers aux grandes vues. Il vaut mieux s'en faire des amis".

Les honorables MM. Veniot et Michaud étaient accompagnés de M. E.-P. Regan, président de l'Association d'Automobiles du Nouveau-Brunswick et de M. H.-M. Mill, ingénieur en chef du département des Travaux Publics dans la même province, qui remercièrent à leur tour du sympathique accueil qui leur était fait.

L'hon. M. Caron, ministre de l'Agriculture, déclare que le Club de Réforme était heureux de les recevoir dans ses salles et fit un bel éloge de l'hon. M. Veniot qu'il a vu à l'oeuvre depuis quelques années.

M. Paul Taschereau, président du Club de Réforme présidait. A lui que revient le succès de cette belle démonstration.

On remarquait parmi ceux qui y ont pris part, outre les noms,

Renseignements en assurance

Vous vaut beaucoup et vend des polices garanties. vous devriez aller consulter un agent qui peut vous donner ces renseignements.

Avec ces connaissances et une assurance garantie, vous avez la meilleure protection contre les pertes par le feu.

L'ASSURANCE GARANTIE

assure un dédommagement prompt dans toutes les incendies. Si votre propriété brûle, vous aurez de l'argent pour en recommencer une neuve. Cette agence de la Hartford Fire Insurance Co.

J. B. MICHAUD

AGENT Téléphone 3-11 Edmundston, N.B.